



Paris, le 17 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Banque de France et l'Union nationale des CCAS partenaires dans la lutte contre le surendettement

La Banque de France et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) ont signé ce 17 juillet, à Paris, une convention de partenariat pour lutter contre le surendettement auquel sont aujourd'hui confrontés 778 000 ménages (baromètre trimestriel du surendettement - 1^{er} trimestre 2013 - Banque de France).

Cette convention de 3 ans vise à améliorer la prévention et le traitement des situations de surendettement. Elle repose sur des rapprochements entre les centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics chargés de l'accompagnement social des personnes en difficulté, et les directions départementales de la Banque de France en charge du secrétariat des commissions de surendettement.

Dans ce cadre, la Banque de France s'engage à renforcer l'information et la formation des travailleurs sociaux des CCAS par différents moyens :

- rencontres entre les directeurs départementaux de la Banque de France et les représentants d'unions départementales de CCAS ;
- formations des travailleurs sociaux des CCAS chargés de l'instruction et de l'accompagnement des personnes en situation de surendettement ;
- stages pratiques des travailleurs sociaux des CCAS au sein des secrétariats des commissions de surendettement.

Mieux formées, les équipes des CCAS pourront ainsi améliorer l'accompagnement des personnes via :

- une aide à la constitution des dossiers de surendettement
- une information sur la procédure et ses conséquences
- un suivi des plans de remboursements et plus globalement un accompagnement budgétaire.

Mieux informées sur le suivi social mis en place, les commissions de surendettement pourront adapter au mieux leurs décisions.

Grâce à leur complémentarité, les deux réseaux nationaux font ainsi progresser l'un des axes majeurs du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

Contacts

UNCCAS

Hélène-Sophie Mesnage, 03 20 28 07 55, hsmesnage@unccas.org

Banque de France

Service de Presse, 01 42 92 39 00, service.de.presse@banque-france.fr

A propos de l'UNCCAS : www.unccas.org

Fondée en 1926, l'UNCCAS représente les élus communaux/intercommunaux aux affaires sociales et leurs CCAS/CIAS. Elle regroupe 4000 CCAS/CIAS adhérents (6500 communes) dont l'action concerne 70% de nos concitoyens. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées. La lutte contre l'exclusion est leur premier champ d'intervention des CCAS/CIAS.